L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 27 MAI 1851

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 93, rue de Chartres.

Conseil d'État, du Conseil d'État, du Conseil de la Première Municipalité et de la Commission de Banque.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 MAI 1851.

AVIS.

Nous avons M. ETIENNE DUVERGER, ancien maire d'Orléans, ma[illegible] 5 heures dernier, [illegible] l'expédition de nos chargements et conséquemment [illegible] payer toute réclamation, recouvrer [illegible] et acquitter tout compte, soit en [illegible] pour le journal.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1851.

G. F. WEISSE.

LA CONVENTION DU 4 JUIN.

[illegible] doit traverser le chemin de [illegible] se disposent toutes à envoyer [illegible] à la Convention qui se réunira à [illegible] le 4 du mois prochain. [illegible] publient le compte-[illegible] qui ont eu lieu dans ce [illegible] à consulter la faveur [illegible] est accueilli par l'in[illegible]. Une grande so[illegible] [illegible] Hommes et [illegible] nommés pour re[illegible] la Convention cette partie de la [illegible] Chacun dans cette di[illegible] apprécie les avantages d'un ra[illegible] de l'État et la Nile-Orléans [illegible] la nécessité de l'exécution de [illegible]

[illegible] St Landry, la paroisse [illegible] populeuse de l'État, a fait [illegible] avec la [illegible] la voie projetée sera [illegible] nos habitants de se [illegible] une nombreuse délégation [illegible]

[illegible] grand meeting a été or[illegible] Les personnes pré[illegible] nombre d'environ trois cents, [illegible] appelée à l'ordre par M. [illegible] constituée ensuite sous la [illegible] de M. J. H. Overton. Ce dernier [illegible] clair et lucide de [illegible] Messieurs Barou-Ste-Marie, [illegible] et avec vivement exhorté [illegible] [illegible] Orléanais et les [illegible] [illegible] [illegible]